

M. PORTER: Je ne trouve rien de cette nature dans les témoignages. Or, le premier ministre a dit que toutes les représentations faites au Gouvernement seraient communiquées à la commission, "quelles qu'elles soient". Le premier ministre a eu amplement l'occasion d'informer la Chambre et le public de ce qui avait été dit devant le cabinet, ou aux membres du Gouvernement, relativement à la question, et il n'a pas profité de cette occasion. Le ministre (M. Murdock) non plus n'a rien dit qui eût pu satisfaire le public et se disculper lui-même, et cela même laisse le public et la Chambre dans l'incertitude et le doute, qui n'existeraient peut-être pas autrement. Ces considérations, de même que le fait que ni le ministre ni le premier ministre n'ont jugé à propos, pendant les longues semaines qu'ils eussent pu le faire, d'expliquer les faits, m'ont décidé à proposer la présente résolution, afin que les faits soient connus et que l'honneur du Parlement, et que l'honneur du ministre, soient sauvegardés, et c'est là mon unique motif pour agir ainsi.

Je prie maintenant mes honorables amis de suivre attentivement le résumé, que je vais faire aussi court que possible, des faits tels qu'on me les a révélés. Je les tiens de source si digne de confiance que je n'ai, pour ma part, aucune raison de douter de la sincérité de ceux qui me les ont communiqués, et je crois pouvoir les établir par une enquête. Les voici:

(1) La Home Bank, le 14 août 1923, tint une réunion de ses administrateurs, à Toronto, alors qu'on se rendit compte que la banque allait faillir, à moins qu'elle ne reçut de l'aide, et cette situation était comme depuis quelque temps déjà, apparemment.

(2) Le même jour, vers dix ou onze heures du soir certains directeurs de la Home Bank, étant venus à Ottawa pour se conformer aux instructions du conseil de direction et tenter d'obtenir l'aide du Gouvernement fédéral, un ou deux desdits directeurs se sont abouchés avec le premier ministre (M. King), le ministre intérimaire des Finances (M. Robb) et autres membres du cabinet à la demeure du premier ministre et leur ont divulgué la situation de la banque si bien que le premier ministre en est resté tout consterné et convaincu que si certaines demandes étaient faites à la banque dans les quelques jours à venir cette dernière ne pourrait pas les honorer; le Gouvernement a refusé formellement et catégoriquement de venir en aide à la banque,—ce jour-là le Gouvernement a été mis complètement au courant de la situation financière de la banque, et ce jour-là les membres du Gouvernement ont appris, par les dé-

clarations des directeurs eux-mêmes, quel était l'état précaire des finances de la banque. A la suite de ce qui s'est passé alors il était impossible de plaider l'ignorance.

(3) Le jour suivant, 15 août, le cabinet s'est réuni et a été saisi de tous ces renseignements qui sans doute ont été discutés à fond. A mon sens il n'est pas même nécessaire de dire qu'indubitablement une question de cette importance a été discutée à fond.

(4) Comme le Gouvernement refusait toute aide, les directeurs, en compagnie du ministre intérimaire des Finances se sont rendus à Montréal le soir du même jour, 15 août, afin d'y consulter des financiers dans l'espoir d'en obtenir l'aide. Ceux consultés ont signifié qu'ils ne pouvaient rendre une réponse avant le lendemain matin, 16 août; comme cette réponse, quand elle est venue, était un refus de secours, les directeurs sont rentrés à Toronto et je suppose que le ministre intérimaire des Finances est revenu à Ottawa.

(5) Le lendemain, 17 août, la banque a fait faillite et fermé ses portes et je n'ai qu'à indiquer d'un mot toutes les souffrances, toute la misère, toute l'indigence et tous les prétendus méfaits qui en ont résulté.

(6) L'honorable James Murdock avait à la caisse d'épargne de la Home Bank, succursale d'Ottawa, un dépôt de plusieurs mille dollars, depuis à peu près le 1er juillet 1923 jusqu'au 15 août 1923, jour de la réunion du cabinet où ce dernier a été saisi de la situation de cette banque que sans doute elle a discutée; le même jour, peu après l'ajournement de la séance du Conseil et quelques minutes seulement avant que la banque allait fermer pour la journée, l'honorable James Murdock, ayant connaissance, en sa qualité de ministre, de la situation financière de la banque, en a retiré des milliers de dollars laissant seulement un petit montant à son crédit, dont il a retiré une partie plus tard de manière à ne laisser que la somme insignifiante de \$89 dans la banque quand cette dernière a fait faillite; c'est, je crois, le montant qu'il a dit.

(7) Lorsqu'il a retiré ses fonds l'honorable James Murdock a refusé d'accepter un chèque accepté, selon l'usage courant, mais a exigé le plein montant en espèces ou en monnaie légale et comme la banque avait pour ainsi dire terminé ses opérations pour la journée on a dû rouvrir le coffre-fort pour remettre au ministre les espèces qu'il exigeait.

(8) Qu'immédiatement après avoir retiré ces espèces ou monnaie légale l'honorable James Murdock les a déposées à son crédit dans une autre banque d'Ottawa.

(9) Que le lendemain, 16 août, la même monnaie légale retirée par l'honorable James Murdock de la Home Bank a été remise à